

**Liste d'aptitude pour l'accès au grade
de rédacteur territorial après examen professionnel
au titre de la promotion interne 2010
Renouvellement d'inscription pour la période du
15 mars 2011 au 14 mars 2012**

ARRETE N° 11.032

Le Président du Centre de Gestion du Finistère,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 23 et 39,

Vu le décret n°85-1229 du 20 novembre 1985 relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 17, 17-1 et 18,

Vu le décret n°95-25 du 10 janvier 1995 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Considérant que les fonctionnaires ci-après remplissent les conditions fixées par l'article 6 1^{er} alinéa b du décret précité,

Vu l'arrêté n° 10.044 en date du 11 mars 2010 établissant la liste d'aptitude d'accès au grade de rédacteur territorial au titre de la promotion interne 2010, pour la période du 15 mars 2010 au 14 mars 2011,

Vu la demande de renouvellement d'inscription sur la liste d'aptitude d'accès au grade de rédacteur territorial au titre de la promotion interne 2010 après examen professionnel,

ARRETE

Article 1 : est inscrite pour la période du 15 mars 2011 au 14 mars 2012 sur la liste d'aptitude d'accès au grade de rédacteur territorial, au titre de la promotion interne 2010 :

LEVEQUE Corinne Adjoint administratif principal 1^{ère} classe SDIS 29

Article 2 : le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet du Finistère.

Fait à Quimper, le 2 mars 2011

Le Président,

René FILY,